

Bulletin
d'informations
municipales

Juillet
2020



Merci!



Mot du Maire



Ce bulletin municipal que vous venez de recevoir est particulier, compte-tenu des événements sanitaires récents que nous avons tous traversés. Les mesures de confinement qui ont paralysé le pays depuis la mi-mars ont énormément bouleversé notre quotidien.

Il a fallu apprendre à fonctionner autrement, et surtout à rester chez soi. Le confinement, les gestes barrières ont été appliqués. Il y a eu une grande solidarité entre les gens et surtout envers les plus vulnérables.

A cet effet, j'en profite pour remercier l'ensemble du personnel communal et du foyer logement pour le travail réalisé pendant cette période.

Tout le monde s'est adapté au nouveau fonctionnement, aux nouveaux horaires, tout en respectant un maximum de précautions et de sécurité. Un grand MERCI à tous.

Cette période a été très difficile à l'EHPAD pour les résidents qui ont dû rester dans leur chambre, privés de sortie sauf dans le jardin thérapeutique. Les familles ont été très compréhensives sur la situation, les visites ont repris au mois de mai, sur rendez-vous.

Nous sommes tous conscients des difficultés causées aux commerces, aux entreprises par l'arrêt du fonctionnement dû à la pandémie, ainsi qu'aux problèmes pour les familles, avec la fermeture de l'école et des centres de loisirs.

La reprise s'est faite, à l'école, avec des consignes sanitaires à respecter et les quinze derniers jours, à l'école Paul Mahé, se sont bien passés, ce qui laisse augurer une rentrée « normale », en septembre.

Nous avons dû faire face à une gestion très complexe de la crise sanitaire avec des effets d'annonce, des contradictions manifestes, des difficultés d'approvisionnement en masques et protections avec des annonces gouvernementales précipitées, non-anticipées et non assumées.

Sans compter que la gestion communale était à la charge de l'ancienne équipe, la nouvelle étant élue mais pas installée. Merci à eux pour leur participation et leur aide.

On espère tous qu'on n'aura plus à revivre une telle situation dans les mois à venir ; donc respectons un maximum de précautions et les gestes barrières.

Ce bulletin est aussi le premier de la nouvelle équipe municipale. Les élections qui se sont déroulées le 15 mars, ont vu les bellislois accorder une large majorité à la liste « Bien vivre à Belle Isle en Terre », ce qui se traduit par 13 élus pour la majorité et 2 pour la minorité.

Merci aux bellislois et bellisloises qui nous ont fait confiance pour les 6 ans à venir pour gérer la commune et mener à bien les projets.

Notre première promesse a été mise en place début avril, avec la reprise du portage des repas à domicile. En effet, l'Asad Argoat qui gérait ce service de liaison chaude avait décidé de passer en liaison froide. A Belle-Isle-en-Terre, ce sont une quinzaine de bénéficiaires, cela permet avec les services à domicile de rester à la maison tout en bénéficiant d'un repas complet, livré vers midi, le tout pour 11,50 €.

Beaucoup de manifestations festives sont annulées cet été, les associations ne pouvant pas se projeter sur les 2 ou 3 mois à venir.

Cette année, un gros effort a été réalisé sur le fleurissement, ce qui rend notre cadre de vie agréable pour notre quotidien.

Au nom des 15 élus de la nouvelle équipe municipale, je vous souhaite de passer de bonnes vacances.

François LE MARREC, Maire

Présentation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est composé de 15 membres : le Maire, quatre adjoints et dix conseillers municipaux.

- **François LE MARREC**, Maire
Permanence : Le samedi de 9h00 à 12h00 (sur rendez-vous)
- **Arnaud MEUNIER**, 1^{er} adjoint
Commission administration générale et finances
- **Bénédicte BALTUS**, 2^{ème} adjoint
Commission Action Sociale (C.C.A.S)
- **Bernard BROUDER**, 3^{ème} adjoint
Commission travaux, voirie et urbanisme
- **Amandine TREMEL**, 4^{ème} adjoint
Commission Animation, Associations, Vie Scolaire, Culture et Tourisme

Liste des commissions communales :

➤ Commission administration générale, finances et Personnels :

François LE MARREC, Arnaud MEUNIER, Bénédicte BALTUS, Bernard BROUDER, Eric FRANCIOSI

➤ Commission action sociale :

François LE MARREC, Bénédicte BALTUS, Françoise GUIZOUARN, Jacques RIOU, Claude SOULARD

➤ Commission travaux, urbanisme, voirie, bâtiments et Personnels Techniques :

François LE MARREC, Bernard BROUDER, Jacques RIOU, Guy CONNAN, Florence TOUSSAINT, Maud AMBROISE, Serge LECOEUR

➤ Commission animation, associations, scolaire, tourisme et culture :

François LE MARREC, Amandine TREMEL, Bernard BROUDER, Nolwenn MARTIN, Florence TOUSSAINT, Claude SOULARD, Maud AMBROISE, Eric FRANCIOSI, Stéphanie BLAIZE

Votre équipe municipale

Le Maire



Les Conseillers



Les Adjoints



Compte-rendu des conseils municipaux

Conseil municipal du 6 février 2020

- **Service civique**
Demande d'agrément pour l'accueil d'un jeune en service civique.
- **Mise à disposition des locaux du Groupe Scolaire**
L'accueil de loisirs occupe le Groupe Scolaire tous les mercredis et occasionnellement pendant les petites vacances. La mise à disposition des locaux sera facturée 53 € la journée à Guingamp Paimpol Agglomération.
- **Déclassement de délaissés communaux**

Conseil municipal du 12 mars 2020

- **Approbation des comptes de gestion**
- **Approbation des Comptes Administratifs**
- **Vote des Taux d'imposition**
Taxe d'Habitation 17.76 %, Taxe Foncière (bâti) 24 %, Taxe Foncière (non-bâti) 70.49 % les trésoreries de Callac, Paimpol, Lanvollon et Guingamp

Conseil municipal du 25 mai 2020

- **Election du Maire et des adjoints**

Conseil municipal du 3 juin 2020

- **Mise en place des commissions**
- **Indemnités de fonctions des élus**
- **Programme de rénovation du chauffage de la Salle Polyvalente**
- **Emploi saisonnier aux Services Techniques du 15 juin au 15 septembre 2020**

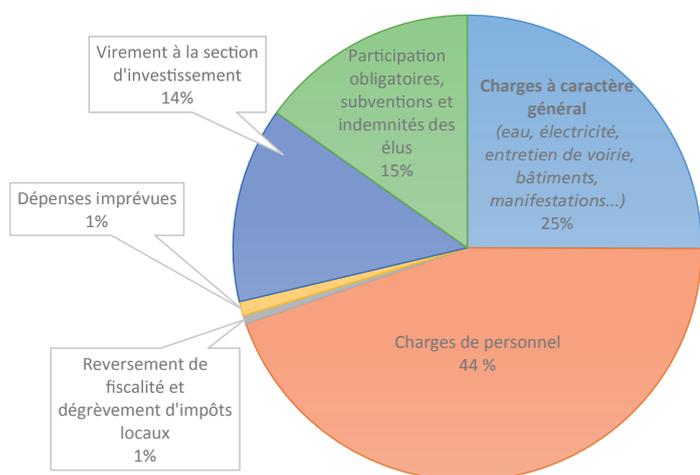
Le Budget 2020

Le budget 2020 a été voté au Conseil municipal du 12 mars dernier.

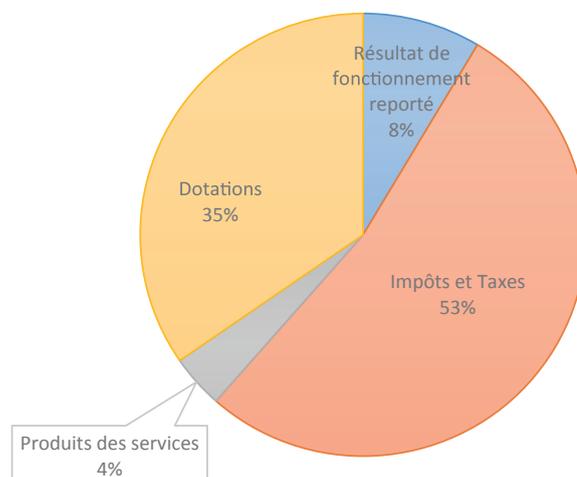
Le budget de fonctionnement : 1 036 718 €

Cette section est financée par les impôts locaux, les dotations de l'Etat, les participations extérieures.

Dépenses de fonctionnement



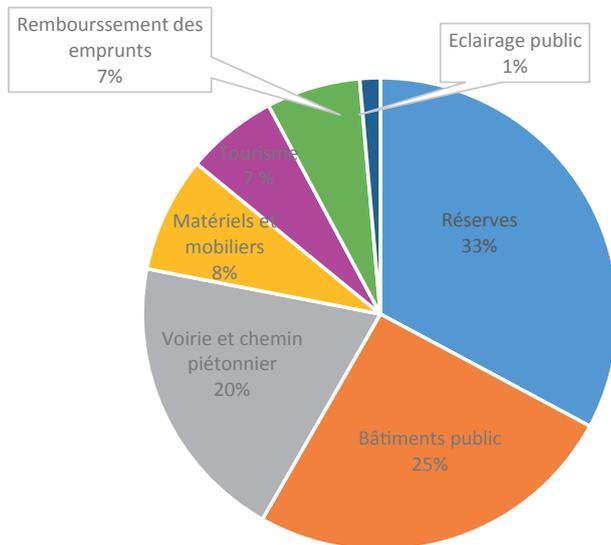
Recettes de fonctionnement



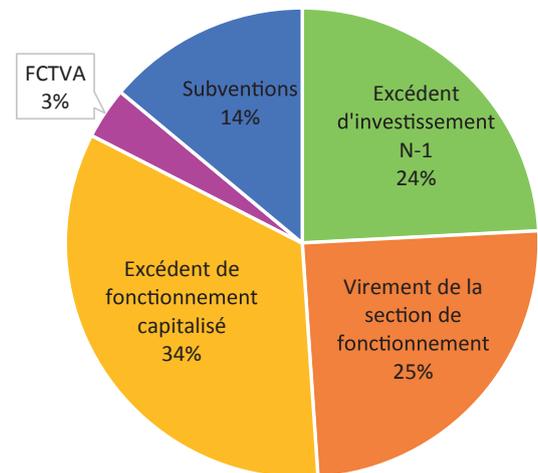
Le budget d'investissement : 592 897.78 €

Cette section comprend les acquisitions (matériels techniques, informatique...) et des travaux (église, salle polyvalente, voirie) qui augmentent le patrimoine de la commune.

Dépenses d'investissements



Recettes d'investissements



Travaux

La fontaine Tourniquet du cimetière est de retour.

Hors-d 'usage, la vieille fontaine qui était située à l'entrée du cimetière vient d'être remplacée à l'arrière du Mausolée de Lady Mond au centre des deux cimetières. Après, une magnifique restauration effectuée par Monsieur René ROLLAND, Bellislois et membre actif des amis du Patrimoine.

La fontaine est une pompe à tourniquet en fonte de fabrication BAYARD, des fonderies de Pont à Mousson.

Oubliés le poids des ans et les dégâts, la pose a été faite par les Services Techniques.

Merci René.



Mise à l'honneur des bébés

La municipalité a célébré les 7 enfants nés dans la commune entre 1^{er} mai 2019 et le 30 avril 2020 :

Maria, Charlotte, Sofia, Nowah, Nil, Léna et Nina.

Les mamans ont reçu une rose et les bébés un bol avec leur prénom ainsi qu'un livre.



Nouvelles installations

Le Castel Bar – Tabac – PMU

Depuis le 20 décembre 2019, Nicolas BROUTE a repris le Castel tenu auparavant par Sébastien DORE. Nicolas et sa fille originaires de Quintin sont tombés sous le charme de Belle Isle.

Le Castel est ouvert tous les jours sauf le jeudi et le dimanche après-midi.



Restaurant Le Fleury

Depuis le 27 janvier, Katia LE BOURNAULT et Yohann BAUELLE sont les nouveaux propriétaires du restaurant « le Fleury » tenu auparavant par Laurent HUGUES.

Yohann cuisinier de métier depuis ses 15 ans et Katia responsable de salle pendant 8 ans dans un restaurant à Guingamp, ont décidé de s'installer à Belle Isle.

En semaine, ils vous proposent une formule du midi : entrée / plat / dessert qui est affichée à 13 €. Le week-end à partir du 1^{er} juillet midi et soir, vous pourrez déguster Burgers/frites, steaks/frites et moules/frites.

Tous les jours les allées de boules sont à disposition de la clientèle (sauf le mercredi).

Pour plus de renseignements ou réservations :

Le Fleury – 30, rue de Tournebride – Téléphone : 02 96 43 04 86



Le Café de l'Union

C'est dans une nouvelle décoration chaleureuse que Yuna KERVOAS originaire de Belle Isle a repris le 28 avril 2019 « le Café de l'Union » tenu pendant 40 ans par une figure locale Pascale LE GORJU.

Contact : 02 96 43 33 63

Horaires : du mardi au dimanche de 11h00 à 1h00

Petit mot de Yuna : « Je tiens à remercier ma fidèle clientèle qui a répondu présente après le confinement ».

Event Live à Belle Isle en Terre

Vous cherchez un animateur de mariage ou de soirée ?

Samuel RICHARD est à votre service pour tous vos grands événements, pour animer vos soirées ou encore des animations pour vos enfants. Vous pouvez également louer éclairages et sonorisations.

Facebook : EVENT LIVE / Contact :

Samuel RICHARD 06 71 14 04 51

Informations diverses

Forum des associations et des loisirs

Le forum des associations et des loisirs aura lieu le samedi 5 septembre 2020 de 14h00 à 18h00 à Belle Isle en Terre.

Inscription des associations auprès de la mairie.

Règlementation concernant le bruit

Nous vous rappelons, ci-dessous, l'arrêté préfectoral du 27 février 1990, en vigueur, concernant les bruits.

Cet arrêté précise les plages horaires d'utilisation des matériels bruyants lors des travaux de bricolage ou jardinage (tondeuses, tronçonneuses, perceuses, scies ...):

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Concernant les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens « les propriétaires sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, de jour comme de nuit ».

Les Tricoteuses de la Muco

Les tricoteuses sont à la recherche de laine, de poupées Barbie et de poupées d'environ 30 à 35 cm. (Merci de les déposer à la mairie)

Le brûlage des déchets verts est strictement interdit

Un arrêté préfectoral règlemente l'usage du feu pour le brûlage à l'air libre des déchets verts dans le département des Côtes d'Armor :

Article 5 : « Les déchets verts sont définis comme étant les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille ou de l'arrachage de haies, d'arbres, d'arbustes, de débroussaillage et d'autres pratiques similaires. Le brûlage de ces déchets est interdit en tout lieu toute l'année qu'ils soient produits par les particuliers, les collectivités territoriales, les entreprises d'espaces verts et de paysage. »

La déchetterie du Cosquer à Plounévez-Moëdec est ouverte le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.

L'info nature :

Frelon européen ou asiatique ?



Le frelon européen a mauvaise réputation, pourtant, il n'est pas agressif et n'est en aucun cas un piqueur spontané. Il ne pique que par défense, si l'on s'approche trop près de son nid ou qu'il se sent piégé ou agressé. Son venin est même moins toxique que celui de l'abeille ! Mais sa piqûre est plus douloureuse et la réaction plus rapide du fait de son dard plus grand. C'est un insecte social, reconnaissable à son aspect de grosse guêpe au vol bruyant et à son corps imposant jaune rayé de noir.

Contrairement à son cousin asiatique qui s'attaque aux colonies d'abeilles, le frelon européen est un bon allié au jardin car il se nourrit de nombreux parasites tels que chenilles, araignées, criquets, mouches ou guêpes. Il apprécie en outre de goûter le nectar des fleurs et se délecter de la pulpe juteuse de quelques fruits un peu très mûrs.

Les frelons asiatiques

Si la tentation est grande de lutter contre le frelon asiatique, les rapports scientifiques avertissent : les pièges non-sélectifs (à base de jus sucrés, ou à base d'insecticides) sont une mauvaise solution ! Parce qu'ils ne sont pas réellement

efficaces, et surtout ils capturent de nombreux autres insectes faisant parfois d'espèces rares ou protégées.

Si vous découvrez un nid de frelon asiatique, prévenez dans tous les cas, la mairie, qui transmet les informations pour suivre l'évolution de cette espèce, et vous guide dans l'intervention via un prestataire.



Type d'intervention	Contribution GP3A	Contribution commune	Reste à charge du propriétaire (domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	20 € / nid	20 €	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	40 € / nid	40 €	Solde

Manifestations août à décembre 2020

Samedi 15 Fêtes de Loguellaou
Mardi 18 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma

Août

Samedi 5 Forum des associations
Mardi 15 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma
Samedi 19 La Pierre le Bigaut

Septembre

Samedi 4 Festival de Blues - association Blues des 2 Rivières
Dimanche 11 Rando Muco
Mardi 21 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma
En octobre Plat à emporter – Handball Club (sur commande)

Octobre

Mardi 17 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma

Novembre

Dimanche 6 Marché de Noël – Halles
Fête des graines – Eau et Rivières de Bretagne- Castel Mond
Vide grenier – Handball Club Belle Isle / Plounévez
Mardi 15 Veillée - Veillées Belliloises – salle de cinéma

Décembre

Etat civil



Bonjour les bébés :

- Charlotte HUON
- Léna YEZOU
- Nina PIERRON



Ils nous ont quittés :

- Jean-Claude BRIAND
- Roger, François ROUSSEAU
- Marie-Thérèse MAURICE née LE BOUR
- Jeanne LE FOURNIS née LE GARLANTEZEC
- Paul DUGAY
- Francine FECHARD née LE CRAS

Mairie de Belle-Isle-en-Terre : 02 96 43 30 38 - 4 Rue Crec'h Ugen - 22810 Belle-Isle-en-Terre

Rédaction : commission animation

Impression et mise en page : roudenngrafik 02 96 11 97 00

Crédit photo : Commission animation

Directeur de publication : M. Le Maire, François Le Marrec

Dépôt légal : juillet 2020

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mercredi, Jeudi :
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardi : 8h30 à 12h00 (fermé l'après midi)
Vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
Samedi : 9h à 12h00 (sauf en juillet et août)